



> **une autre vie**
s'invente ici !

www.parc-ballons-vosges.fr



sommaire

Un territoire, un projet, une marque

| | |
|------------------------------------|-------|
| Histoire et identité | 2 & 3 |
| Un territoire | 4 & 5 |
| La Charte du Parc (1998-2008)..... | 6 & 7 |

Des actions pour un territoire

| | |
|---|---------|
| Environnement et aménagement | 8 & 9 |
| Paysage et urbanisme | 10 & 11 |
| Économie et tourisme | 12 & 13 |
| Culture et patrimoine..... | 14 & 15 |
| Éducation à l'environnement et aux patrimoines | 16 & 17 |
| Communication, promotion et relations avec le territoire | 18 & 19 |

Mode d'emploi

| | |
|----------------------------------|----|
| Les instances de décision | 20 |
| Le budget..... | 21 |
| Mise en œuvre du programme | 22 |
| Pour en savoir plus | 23 |

> Histoire et identité



Parc naturel régional : un territoire, un projet, une marque

Un Parc naturel régional se crée sur des territoires ruraux aux patrimoines naturels et culturels riches mais à l'équilibre fragile (désertification, pression urbaine ou touristique, grands aménagements,...).

Ses limites sont négociées entre tous les partenaires.

Son territoire correspond à celui des communes qui adhèrent volontairement à la Charte du Parc.

Un Parc naturel régional s'organise autour d'un projet qui vise à assurer durablement la protection, la gestion et le développement harmonieux de son territoire.

Il est mis en œuvre par un syndicat mixte regroupant toutes les collectivités impliquées: régions, départements, communes adhérentes, chambres consulaires, associations et Office National des Forêts.

Un territoire est classé Parc naturel régional par décret.

Il se voit attribuer la marque "Parc naturel régional" par le Ministère de l'écologie et du développement durable. Cette marque déposée a pour but de promouvoir une image de qualité, liée aux efforts de protection et de mise en valeur des patrimoines menés sur ce territoire.

Une volonté partagée

Lancée dès les années 60, l'idée d'un Parc naturel régional couvrant les Hautes-Vosges et le sud du massif vosgien est mise à l'étude en 1985. Le projet concerne 3 régions (Alsace, Lorraine, Franche-Comté) et 4 départements (Vosges, Haut-Rhin, Haute-Saône, Territoire de Belfort).

En 1988, commence l'élaboration de la charte constitutive qui sera ratifiée en juin 1989 par le Secrétariat d'État à l'environnement (devenu depuis ministère). Valable pour une durée de dix ans (désormais 12 ans), le classement du Parc naturel régional a été renouvelé en 1998 après la révision de sa Charte.

Un massif de moyenne montagne aux identités multiples

Le territoire du Parc naturel régional des Ballons des Vosges s'étend sur près de la moitié du massif vosgien. Il englobe des espaces diversifiés: les Hautes-Vosges et leurs versants boisés, les vallées vosgiennes, haut-rhinoises et comtoises, le plateau des Mille-Etangs, le pays sous-vosgien et le piémont viticole alsacien. Il recèle également des milieux naturels rares: hautes chaumes, forêts de feuillus et de résineux, tourbières, collines sèches, rivières, lacs, étangs,...

Avec 85 habitants au km², le territoire du Parc naturel régional des Ballons des Vosges est une montagne dense, support d'une activité économique fortement enracinée: agriculture, viticulture, filière bois, industrie, granit, artisanat, tourisme, ... D'une région à l'autre, les niveaux et les logiques de développement diffèrent. L'organisation intercommunale est ancienne dans les vallées alsaciennes. La démarche est plus récente sur les autres versants.

La montagne vosgienne est un espace de loisirs et de détente situé au cœur d'un important bassin de population. Il est devenu une destination privilégiée pour les régions du nord de la France et de l'Europe.

Concilier protection et développement

Le Parc aide à la concertation des acteurs. Il initie et coordonne les projets et soutient les initiatives. Car c'est sur la qualité des patrimoines naturels et culturels que repose la qualité de ses actions de développement.

L'objectif que le Parc naturel régional des Ballons des Vosges s'est fixé exige un travail de fond qui suppose une évolution des mentalités. C'est donc dans la durée, au fil des initiatives menées en concertation avec les acteurs locaux, que se construit le Parc.

Proposer, inciter, animer

Le Parc ne dispose pas de moyens réglementaires pour mener son action. Il n'édicte aucune loi et ne prélève aucun impôt. Ses interventions, auprès des élus, des associations, des socioprofessionnels ou encore des agriculteurs, prennent diverses formes:

- > des conseils techniques,
- > un soutien financier,
- > la coordination de projets,
- > des réalisations concrètes,
- > des expérimentations lui permettant d'innover,
- > des transferts d'expériences auprès des collectivités.

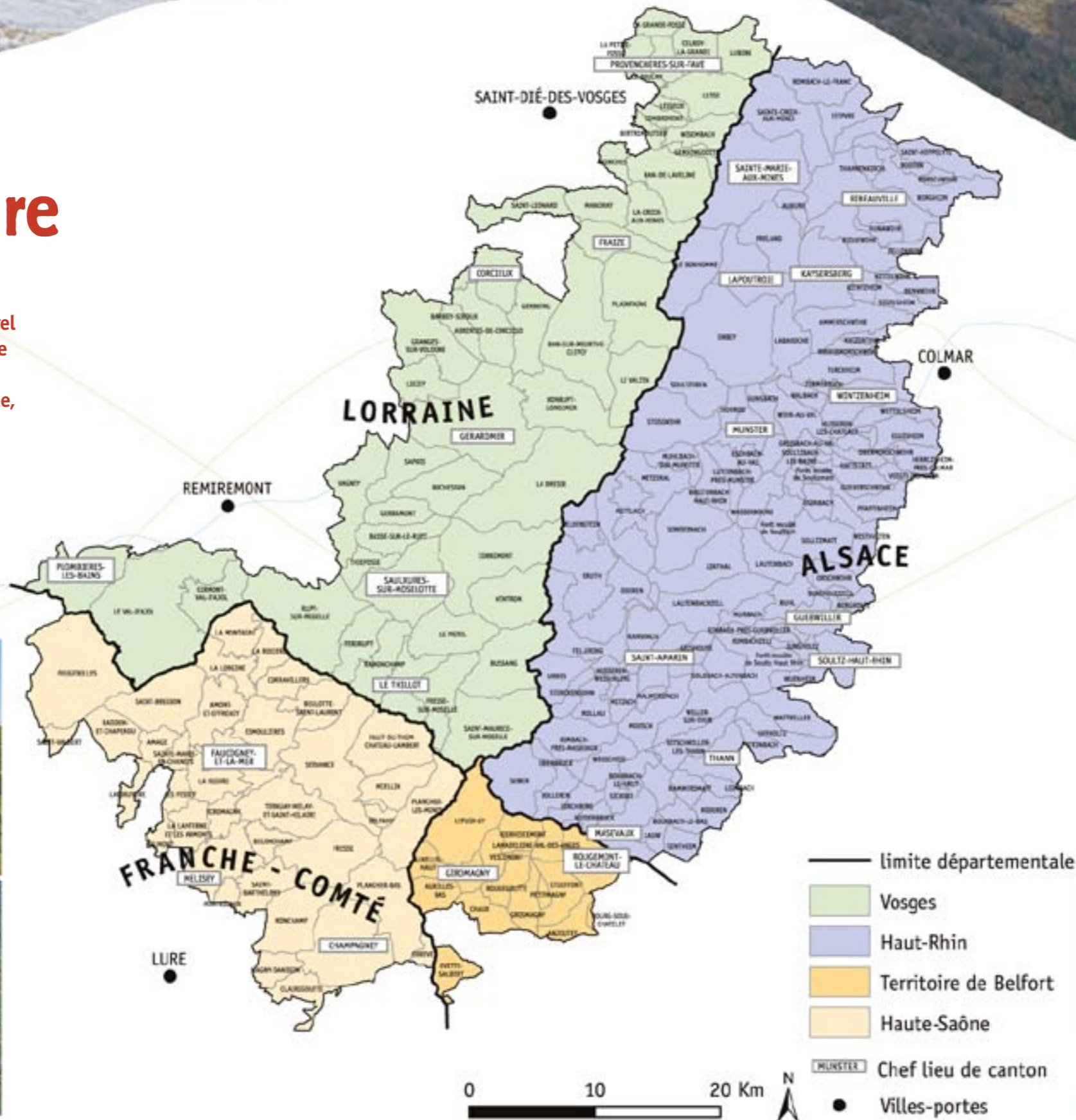
Il travaille en partenariat étroit avec les organismes déjà actifs sur le terrain et cherche une plus grande cohérence de l'aménagement du territoire. Il travaille ainsi en étroite concertation avec les 25 communautés de communes et les 8 pays présents sur son territoire.

Un Parc naturel régional a pour objet :

- > de protéger les patrimoines, notamment par une gestion adaptée des milieux naturels et des paysages ;
- > de contribuer à l'aménagement du territoire et du cadre de vie ;
- > de favoriser le développement économique, social et culturel ;
- > d'assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public ;
- > de réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et de contribuer à des programmes de recherche.

> Un territoire

Créé à l'initiative des régions Alsace, Lorraine et Franche-Comté, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges regroupe 208 communes réparties sur 4 départements: Haut-Rhin, Haute-Saône, Vosges, Territoire de Belfort. Sa superficie couvre près de 3 000 km² et compte 256 000 habitants. Quatre villes-portes entourent le Parc: Saint-Dié-des-Vosges, Remiremont, Lure et Colmar.



chiffres

| | superficie | nombre communes | nombre habitants |
|----------------------------|-----------------------------|-----------------|------------------|
| Haut-Rhin (68) | 1281 km ² 43% | 109 53% | 151 692 59% |
| Haute-Saône (70) | 565 km ² 19% | 36 17% | 24 040 10% |
| Vosges (88) | 989 km ² 33% | 47 23% | 66 773 26% |
| Territoire de Belfort (90) | 148 km ² 5% | 16 7% | 13 977 5% |
| Parc naturel régional | 2 983 km ² | 208 | 256 482 |





> La charte du Parc (1998-2008)

Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges s'organise autour d'un projet qui vise à assurer durablement la préservation, la gestion et le développement harmonieux de son territoire.

Ce projet fait l'objet d'une Charte détaillée qui engage désormais pour 12 ans ses signataires: collectivités, chambres consulaires, Office National des Forêts, Conseils Économiques et Sociaux, associations et l'État qui l'a approuvé. La procédure de révision permet, au vu du bilan, de définir un nouveau projet et de reconduire éventuellement son classement.

La Charte du Parc définit 4 grands objectifs déclinés en 24 axes et 62 mesures détaillées qui indiquent l'intervention concertée du Parc et de ses partenaires. Elle est complétée d'un plan qui délimite les différentes zones où sont mises en œuvre les orientations de la charte.

Objectif 1 :

Protéger et mettre en valeur les Hautes-Vosges et leurs versants boisés.

L'action du Parc et de ses partenaires vise à préserver les paysages et les milieux les plus prestigieux tout en maintenant les activités agricoles et touristiques traditionnelles. Elle veille également à la qualité paysagère de la zone d'approche constituée par l'écrin boisé.

Pour ce secteur, la Charte propose de développer et d'organiser :

- > l'observation scientifique ;
- > l'accueil et l'éducation des publics ;
- > les activités en plein air ;
- > la circulation et la fréquentation.

Ce secteur est aussi découpé en 3 grands types d'espaces pour lesquels la Charte décline les actions plus spécifiques :

- > sommets de nature et de silence: gestion adaptée des chaumes en lien avec la qualité des fermes auberges ; protection et gestion adaptée des espaces sensibles et des sites paysagers majeurs ;
- > écrin forestier: traitement et gestion adaptés des espaces forestiers ;
- > zones d'accueil touristique: modernisation des stations de ski ; aménagement des sites d'accueil et de la route des crêtes.

Objectif 2 :

Maintenir des paysages ouverts et des espaces de qualité.

Les actions en faveur du maintien de paysages ouverts et d'espaces de qualité concourent également au développement économique. Là aussi, la Charte du Parc adapte ses propositions d'interventions aux diverses parties de son territoire.

- > Pour les vallées et le plateau des Mille-Étangs: maîtrise de l'évolution des paysages ; aide au maintien des agriculteurs ; aide aux communes pour la qualité des paysages ;
- > Pour le piémont sous-vosgien et rhénan: maîtrise de la croissance urbaine ;
- > Pour les vallées, le plateau des Mille-Étangs et le piémont sous-vosgien et rhénan: gestion, préservation et mise en valeur des sites d'intérêt écologique.

Objectif 3 :

Susciter un environnement favorable au développement des activités économiques en valorisant les nombreux atouts du territoire.

- > Tourisme: connaissance de l'économie touristique ; développement du tourisme vert dans les zones moins touristiques ; amélioration de la qualité de l'accueil et de l'offre de découverte des patrimoines ; promotion du territoire ;
- > Artisanat et industrie: valorisation des savoir-faire et des productions locales ; qualité environnementale des entreprises ;
- > Qualité de vie et services publics: aide aux communes enclavées.

Objectif 4 :

Contribuer au développement culturel.

L'action culturelle est un moyen de renforcer le lien social entre les habitants et leur sentiment d'appartenance au territoire des Ballons des Vosges. La politique de développement culturel du Parc met l'accent sur la recherche d'une unité et d'une cohérence au niveau du territoire et sur la mise en relation des acteurs dans 2 domaines :

- > la connaissance et la mise en valeur de l'histoire des hommes: développement de réseaux du patrimoine culturel (bâti, minier, hydraulique) ; développement d'un réseau de musées (bois, agriculture, eau, textile, pierre, mines) ;
- > les échanges et la création culturelle: échanges entre créateurs; accompagnement culturel des acteurs locaux, échanges avec les villes-portes.

Questions autour du Parc

Une commune qui adhère au Parc perd-elle son autonomie ?

Non. La commune reste une collectivité à part entière et n'a pas de comptes à rendre au Parc. En adhérant librement au Parc, elle s'engage à consulter le Parc sur les projets pouvant avoir un impact sur l'environnement ou le développement et à rendre ces projets compatibles avec la Charte qu'elle a signée.

La création d'un Parc entraîne-t-elle la protection des animaux qui y vivent ?

Non. Il n'y a pas de lien systématique entre un Parc naturel régional et la protection des espèces animales et végétales de son territoire. Des outils réglementaires spécifiques (Réserve Naturelle, arrêté de protection du biotope, réserve biologique...) peuvent être mis en place uniquement par l'État ou les communes sur de petits espaces à l'intérieur ou à l'extérieur des Parcs naturels régionaux.

Est-ce que la chasse est interdite dans le Parc ?

Non. La création d'un Parc naturel régional sur un territoire n'entraîne pas de modification de la législation en matière de chasse ou pour d'autres pratiques. C'est le droit général (code rural) qui s'applique sauf en cas de mesures particulières prises par l'État ou par les maires qui, eux, peuvent réglementer les diverses pratiques en milieu naturel.

Le Parc peut-il interdire la circulation sur les chemins forestiers ?

Non. Il ne dispose d'aucun pouvoir réglementaire. Seuls les maires ou les préfets peuvent prendre une telle disposition. Le Parc naturel régional des Ballons des Vosges peut cependant être invité à conseiller les maires dans ce domaine.

Quel est l'intérêt pour une commune d'adhérer au Parc ?

Une commune adhérente a signé la Charte du Parc. Elle bénéficie d'abord de l'appui technique de l'équipe dans les domaines d'intervention définis par la charte. Elle pourra aussi être soutenue par le Parc pour obtenir des subventions.

Le Parc peut-il créer des Réserves Naturelles sur son territoire ?

Non. Les 5 Réserves Naturelles existantes ont été créées par l'État qui a confié la gestion de 4 d'entre elles au Parc naturel régional des Ballons des Vosges. À travers cette mission, le Parc met en œuvre des actions d'observation scientifique, de sensibilisation, de découverte et veille à faire respecter la réglementation sous l'autorité de l'État.





> Environnement et aménagement



Encourager (autour des Hautes-Vosges) une gestion durable des espaces ruraux, préserver la biodiversité et la qualité des sites naturels remarquables et mettre en œuvre un schéma d'accueil de la grande crête des Vosges.

Chiffres

- 65% de forêt sur le territoire soit 180 000 ha
- 63 km de route sur la crête
- 63 arrêts pour la navette des crêtes (dont 19 sur la crête)
- 400 tourbières
- 40 sites (9155 ha) de haute valeur écologique
- 65 000 ha concernés par Natura 2000

// DÉFIS

- > Gérer la fréquentation des espaces naturels en proposant des réponses innovantes et adaptées.
- > Démontrer que la protection de la diversité biologique et la préservation des richesses naturelles s'inscrivent dans un processus économique de qualité.
- > Réussir la mise en place et l'animation de Natura 2000.
- > Animer et coordonner le réseau des espaces protégés.
- > Mieux faire connaître et aider à conserver les espèces menacées et emblématiques.

Des ACTIONS pour un territoire

Connaître et observer

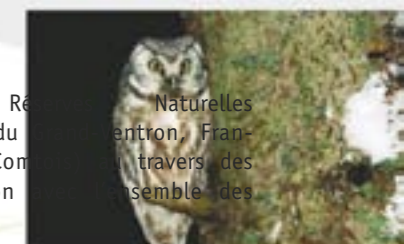
Le Parc établit des inventaires et assure le suivi des espèces remarquables. Il définit des indicateurs pour le suivi en continu de la gestion des hautes chaumes (arnica) et des forêts (grands tétas). Il réalise des inventaires sur les milieux naturels ouverts, notamment sur les espaces agricoles et les hautes chaumes.

- > Réalisation d'une cartographie des milieux naturels des Hautes-Vosges par télédétection (traitement d'images par satellite).
- > Réalisation d'études : sols des pelouses calcaires des collines de Rouffach (68), histoire des relations entre l'homme et son milieu (massif du Grand Ventron), hydrologie de la Réserve Naturelle du Frankenthal-Missheimle.
- > Partenariat avec les universités : thèse sur l'impact des grands ongulés sur les essences forestières, thèse sur les dynamiques historiques des paysages des Hautes-Vosges.
- > Organisation de séminaires et colloques : forêts primaires, sapinières, grands tétas, lynx...

Mettre en œuvre une politique de préservation des milieux naturels

Dans le cadre de Natura 2000 (réseau de sites abritant des milieux naturels, des espèces menacées ou rares d'importance européenne) le Parc encourage par le dialogue une gestion durable des écosystèmes des Hautes-Vosges (hautes chaumes, tourbières, forêts primaires...). Le Parc est également opérateur et médiateur autour du projet Natura 2000 collines calcaires et sur les sites des Mille-Étangs. Le site des Vosges du Sud a joué un rôle expérimental et pilote.

- > Accompagnement des contrats d'agriculture durable (CAD) en lien avec les services de l'État et les chambres d'agriculture.
- > Réalisation d'études économiques pour accompagner le changement des pratiques forestières : valorisation des gros bois...



Gérer les espaces naturels

Le Parc gère 4 Réserves Naturelles (tourbières de Machais, massif du Grand Ventron, Frankenthal-Missheimle et Ballons Comtois) à travers des plans de gestion en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Depuis 2002, le Parc est gestionnaire avec l'ONF de la Réserve Naturelle des Ballons comtois. Le Parc assure la signalisation et la surveillance des Réserves Naturelles, l'organisation d'animations (scolaires et grand public), la coordination de travaux de génie écologique et d'aménagements...

- > Mise en œuvre de programmes de réparation des dégradations de sites touristiques soumis à l'érosion naturelle et amplifiés par la fréquentation humaine : sommets et sentiers de la grande crête restaurés par des chantiers de jeunes internationaux.
- > Élaboration de plans de gestion extensive en collaboration avec les agriculteurs pour les chaumes des Ballons Comtois.
- > Mise en place de mesures de conservation et travaux de restauration des milieux.

Mise en œuvre du schéma d'accueil de la grande crête des Vosges

Son objectif est d'assurer la pérennité des qualités environnementales et paysagères de la grande crête et sa vocation d'accueil des publics.

- > Réalisation de schémas d'aménagement sur les sites d'accueil touristique des Hautes-Vosges et des sites d'accueil complémentaires du massif (Grand Ballon, Hohneck, Schlucht).
- > Accompagnement des projets de réhabilitation des stations de ski et organisation des sports de nature.
- > Expérimentation d'un moyen de transport en commun multimodal permettant d'accéder et de desservir les sites touristiques des Hautes-Vosges depuis les vallées adjacentes : la navette des crêtes.
- > Accueil et sensibilisation des usagers de la nature (point d'accueil du Grand Ballon).



> Paysage et urbanisme



Maintenir des paysages ouverts et des espaces de qualité sur l'ensemble du territoire en aidant les communautés de communes à mieux maîtriser l'évolution de leur paysage et en accompagnant les communes dans le développement d'un urbanisme de qualité adapté au milieu rural.

Chiffres

- 19 secteurs intercommunaux dotés d'une démarche globale d'aménagement de l'espace et des paysages
- 11 "animateurs paysages" relais de l'action du Parc et 80 techniciens en réseau
- 8 communes en expérimentation des extensions urbaines
- 30 procédures d'urbanisme suivies chaque année

// DÉFIS

- > Optimiser l'utilisation de l'espace.
- > Favoriser un urbanisme et une architecture adaptés aux paysages locaux et aux enjeux du développement durable.
- > Engager des actions d'aménagement, fortes et symboliques de l'image de qualité du territoire.
- > Pérenniser et transférer les plans de paysage en favorisant leur appropriation locale.
- > Inscrire ces projets de territoire dans une perspective d'aménagement et de gestion durable des espaces et des ressources.

Des ACTIONS pour un territoire

Paysages

La qualité des paysages est un gage de réussite de la politique du Parc. Sa mission consiste donc aujourd'hui à capitaliser les expériences et savoir-faire accumulés depuis 1994 autour des plans de paysages intercommunaux, à soutenir techniquement les territoires dans le cadre des contrats pour le paysage et à animer le réseau des plans de paysage.

Réaliser des plans de paysage

- > Accompagner l'élaboration et la révision de plans de paysages intercommunaux. Affirmer des orientations pour l'avenir et agir globalement avec l'ensemble des acteurs et des habitants pour un développement durable du territoire intercommunal.
- > Apporter un appui à la réalisation d'un programme d'actions pluri thématiques et d'actions exemplaires d'aménagement ou de gestion du territoire.
- > Transférer l'expérience de sites pilotes. Actions menées sur le bâti, les espaces agricoles, les espaces boisés, les aménagements d'espaces publics et les espaces naturels.
- > Animer des formations pour le réseau des animateurs locaux qui mettent en œuvre les actions sur leur territoire.

Transférer l'expérience acquise

- > Partager le bilan de la politique des paysages depuis 10 ans. Série de rencontres pour les élus et techniciens ou le grand public sur différents thèmes: bâti, vergers et agriculture, éducation au paysage...
- > Édition en cours d'une série de brochures pour agir sur le paysage et toutes ses composantes et de fiches expériences "Kits pour les paysages".
- > Réalisation de "carnets de lecture" à vocation pédagogique sur l'évolution du paysage à partir de 6 points de vue montrant les actions réalisées: supports d'animations pédagogiques.
- > Suivi et évaluation des politiques (tableaux de bord, observatoires photographiques,...).



Urbanisme

La Parc a pour mission de veiller à la compatibilité des documents d'urbanisme avec les grands principes de sa Charte. Il est à la fois une personne publique qui doit être associée à l'élaboration des documents d'urbanisme et une personne ressource qui met à la disposition des communes son savoir-faire. Il propose également une assistance technique aux élus désireux d'accueillir, dans une logique de développement durable, sur leur commune des habitants et des activités.

Aider à l'élaboration des documents d'urbanisme

Accompagner les procédures d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme (PLU, cartes communales, SCOT) pour aider à la mise en œuvre d'un urbanisme durable dans le respect de la Charte du Parc.

Favoriser les projets d'urbanisme de qualité

Assistance technique aux communes pour les aider à accueillir des habitants et des activités par le biais d'opérations d'urbanisme s'inscrivant dans une logique de développement durable et de production d'espaces de qualité: économiser l'espace, travailler avec l'existant comme matière première, sans a priori de forme ni de style, prendre le temps de la réflexion, multiplier les regards. Agir en faveur de la qualité environnementale des constructions: économie d'énergie, d'eau, choix des matériaux...

Réalisation d'outils d'information et de sensibilisation

- > Organisation de moments d'information, de discussions autour de la qualité de l'urbanisme et de l'architecture (conférences, tables rondes, expositions, ...).
- > Voyages d'études et visites de sites dans le but de constituer des références en matière d'aménagement du territoire rural.
- > Sensibilisation sur les documents d'urbanisme et les projets urbains par la réalisation d'expositions, de diaporamas, de fiches pratiques (constructions neuves, extensions urbaines, ...).
- > Réalisation d'un guide de l'urbanisme permettant de clarifier les missions et compétences du Parc.





> Économie et tourisme



Développer, de façon équilibrée et durable, l'économie de notre territoire en partenariat avec les organismes économiques: valoriser les patrimoines, les ressources et les savoir-faire locaux, porter l'effort sur les secteurs isolés.

Chiffres

- 45 équipements de découverte
- 50 présentoirs de documentation mis à la disposition des offices de tourisme et des lieux de visite
- 60 hébergements labellisés "Gîtes Panda" et "Hôtels au naturel"
- 17 entreprises marquées "Parc naturel régional..."
- 21 entreprises, exploitants agricoles, collectivités et associations lauréates des Éco-Trophées du Parc

// DÉFIS

- > **Maintenir l'activité agricole de montagne et contribuer ainsi à l'entretien des paysages et à la biodiversité.**
- > **Promouvoir le territoire et valoriser ses produits et savoir-faire de qualité.**
- > **Accompagner et valoriser les activités de découverte et le tourisme durable.**
- > **Continuer à encourager la qualité environnementale des PME du tourisme.**
- > **Valoriser les initiatives éco-citoyennes des entreprises et des collectivités.**

Des ACTIONS pour un territoire

Soutenir l'agriculture de montagne

Le Parc joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre de la gestion contractuelle des espaces agricoles entre l'État, les collectivités et les agriculteurs: délimitation des zonages (en fonction des difficultés agricoles, de l'intérêt paysager ou de la richesse biologique) et proposition de cahiers des charges. Il sensibilise les élus et les acteurs agricoles au rôle de l'agriculture dans le maintien de paysages ouverts et de milieux naturels et leur permet, en retour, de bénéficier d'un complément de revenu.

- > Sensibilisation à la prise en compte de la biodiversité dans les pratiques agricoles.
- > Réalisation de diagnostics environnementaux et recommandations pour les travaux d'améliorations pastorales.
- > Incitation à la préservation des terres agricoles dans l'élaboration des documents d'urbanisme.
- > Participation à la connaissance de la diversité des prairies de la montagne vosgienne (typologie des prairies, indicateurs agro-environnementaux).
- > Valorisation des productions agricoles en lien avec les savoir-faire traditionnels: film et site internet sur le Munster fermier.
- > Soutien à la mise en valeur de la race bovine vosgienne emblématique des hautes chaumes par la réalisation d'une exposition.
- > Faire connaître le métier d'agriculteur par des visites à la ferme, des contes à la ferme et des expositions.

Développer le tourisme de découverte

La richesse et la diversité des patrimoines naturels et culturels attirent de nombreux touristes. Afin de présenter cette offre de découverte, le Parc édite chaque année deux calendriers d'activités et publie des mini-guides de découverte du patrimoine.

- > Animation des réseaux d'hébergements Gîtes Panda et Hôtels au naturel, issus de programmes nationaux et bénéficiant de la marque "Accueil du Parc", promotion, conception d'outils de sensibilisation pour les hôtes, montage d'animations grand public sur des thématiques environnementales.
- > Élaboration de panneaux d'information pour les fermes auberges: mise en valeur de leur activité agricole et de leur rôle environnemental.
- > Coordination de la création de 120 circuits VTT et fourniture du matériel de balisage.
- > Mise en place de 50 présentoirs de documentation dans les offices de tourisme et les principaux lieux de visite.

Valoriser les savoir-faire et les produits locaux

La marque Parc permet de sélectionner et promouvoir des producteurs et artisans. Les produits et les savoir-faire du Parc traduisent, au travers d'une charte, les valeurs de développement durable: contribution au développement économique et à l'emploi local, authenticité, environnement préservé et valorisé et dimension humaine.

- > Dix-sept entreprises bénéficient de la marque Parc: 2 producteurs de jus de fruits issus de vergers hautes tiges, 1 entreprise de fabrication de mobilier bois pour enfants, 2 fabricants de jouets en bois, 7 entreprises artisanales de fabrication et de pose de bardage bois respectueux de l'environnement et issu de forêts du territoire, 5 producteurs de miel.
- > Le concours "Éco-trophée" encourage les initiatives en faveur de l'environnement et récompense les entreprises, les exploitations agricoles, les collectivités et les associations pour leurs efforts et leurs actions innovantes dans ce domaine.
- > Édition d'une brochure sur la bonne gestion environnementale des entreprises.

Programmes de développement

Le territoire du Parc est structuré par les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) avec de larges compétences en développement local. À leur demande, le Parc peut intervenir en appui à ces structures, principalement sur des échanges et transferts d'expériences.

- > Aide au développement de communes isolées, notamment par un soutien à la création de multiservices ruraux à Mollau (68), Liezey (88), ou de maisons thématiques.
- > Aide à l'élaboration de programmes de développement touristique (Route des Chalots, Ballons Comtois).
- > Collaboration à la mise en place des 8 pays concernés par le périmètre du Parc pour la mise en œuvre de conventions spécifiques.
- > Partenariat avec les villes-portes adhérentes (Colmar, Saint-Dié-des-Vosges, Remiremont, Lure) dans les domaines de la pédagogie, de la culture et de la promotion touristique.

Développer les énergies renouvelables

De 2002 à 2004, accompagnement des collectivités et des entreprises touristiques pour le développement du solaire et du bois énergie. Expérimentation d'une démarche de concertation pour la mise en place d'un parc éolien.





> Culture et patrimoine



Facteur de développement, les actions culturelles contribuent à améliorer la connaissance de notre territoire, à mettre en valeur l'histoire des hommes et à favoriser les échanges et la création culturelle.

Chiffres

- 500 associations culturelles
- 150 artistes professionnels
- 64 musées et sites de valorisation du patrimoine
- 17 projets lauréats de l'appel à projets culturels "Suivez l'artiste"

// DÉFIS

- > **Affirmer la culture comme levier de développement et de rencontres.**
- > **Faire dialoguer création contemporaine et patrimoines culturels et naturels.**
- > **Constituer et animer des réseaux.**
- > **Contribuer à la formation des acteurs culturels.**

Des ACTIONS pour un territoire

Améliorer la connaissance

Le Parc a initié des programmes de recherches, d'études et d'inventaires largement diffusés.

- > Inventaire du patrimoine architectural textile réalisé en partenariat avec les 3 directions régionales des affaires culturelles et les sociétés d'histoire... 320 sites répertoriés ; brochure de synthèse "Le bâti textile du massif sous toutes ses coutures".
- > Étude ethnologique "les savoirs et savoir-faire fromagers dans le sud du massif vosgien" en lien avec l'université Marc Bloch à Strasbourg.

Décloisonner le patrimoine

Le Parc accompagne les associations et les structures de son territoire à imaginer des projets communs, créer des réseaux d'échanges et à se développer de façon complémentaire.

Moderniser et professionnaliser les structures

Le Parc, en appui des communautés de communes, contribue à la modernisation et à la professionnalisation des équipements muséographiques et patrimoniaux majeurs de son territoire.

- > Animation d'un réseau de travail des musées et des sites patrimoniaux : information, conseil, suivi des projets, mise en relation, veille, proposition de projets ...
- > Soutien technique et financier aux études de définition et de programmation des équipements muséographiques et patrimoniaux.

Promouvoir les patrimoines culturels

Le Parc conçoit et réalise des outils et des opérations de sensibilisation et de promotion des patrimoines du Parc à destination des habitants et visiteurs.

- > "Regards croisés" invite à découvrir un patrimoine du Parc grâce à des échanges et animations pluridisciplinaires. En 2006 "Vous faites quoi après l'usine ? Mémoire et devenir du patrimoine industriel". En 2005, "Tout feu tout flamme, le bois énergie d'hier à aujourd'hui".
- > Avec "Héritages en balade", le Parc propose une nouvelle façon d'aborder le patrimoine en le décloisonnant et en mêlant patrimoine, sport de nature, mobilité douce...
- > Édition de brochures sur les sites patrimoniaux, musées, associations du patrimoine à destination du grand public : sur le patrimoine industriel et les lieux de mémoire.

Soutenir la création

Le massif vosgien est riche d'histoire et de patrimoines variés. Le projet du Parc est de les faire revivre, de les faire connaître notamment par le regard des artistes.

Appel à projets "Suivez l'artiste"

Cet appel à projets permet à des artistes professionnels de créer une œuvre en lien avec le territoire et les habitants du Parc. Ces projets peuvent être proposés par une commune, une association ou encore un artiste, un collègue ou un lycée du Parc. Depuis sa création, 17 projets ont reçu une aide allant de 1 500 à 4 500 €.

Les Résidences d'artistes

Le Parc invite ou accompagne des artistes en résidence de création. Un fonds photographique contemporain "Scènes de vie" a été créé par Mamadou Touré Behan en lien avec les villes-portes et faisant écho au patrimoine photographique du début du XX^{ème} siècle. Dans le cadre du plan paysage de la vallée des lacs, Jakub Pajewski a photographié l'homme dans son paysage. Le conteur Stéphane Herrada est venu en résidence chez les agriculteurs de l'association "Agriculture et paysage" et a créé "les contes à la ferme" présentés dans les granges et les étables.

Accompagner la vie culturelle

Pour accompagner les actions culturelles de plus en plus nombreuses, le Parc propose :

- > une formation en partenariat avec l'OGACA (agence conseil auprès des entreprises culturelles) autour du thème "Monter un projet culturel, comment faire ?" pour les associations culturelles, les artistes professionnels, les élus et les techniciens ;
- > un accompagnement des structures intercommunales dans la définition de leur projet culturel pluriannuel ;
- > une base de données sur les acteurs, l'actualité et les patrimoines du Parc sur le site internet (rubrique Culture) ;
- > un agenda culturel dans le calendrier du Parc, édité deux fois par an.



> Éducation à l'environnement et aux patrimoines

Contribuer à la sensibilisation et à l'information de l'ensemble des habitants du territoire, éduquer à l'éco-citoyenneté, pour faire évoluer les comportements des plus petits et des plus grands.

Chiffres

- 100 groupes d'enfants accueillis chaque année à la Maison du Parc
- 150 classes sensibilisées par an
- 7 500 personnes informées chaque été au Grand Ballon
- 30 sentiers de découverte
- 5 malles pédagogiques
- 5 guides pédagogiques

// DÉFIS

- > Impliquer davantage de jeunes aux actions et aux missions du Parc.
- > Renforcer le partenariat avec l'Éducation Nationale, les collectivités territoriales et les structures d'éducation à l'environnement sur de nouveaux projets.
- > Élargir les actions pédagogiques en direction des collèges et des lycées professionnels.
- > Innover sur les thèmes, les projets d'actions et les publics.

Des ACTIONS pour un territoire

Sensibiliser le grand public

Il s'agit d'accompagner l'ensemble des missions du Parc, dans le domaine de l'environnement, de l'aménagement, du développement et de la culture, par différentes formes d'actions de sensibilisation et d'information: publications, expositions, animations, conférences, visites guidées, ...

- > Réalisation de livrets d'accompagnement autour des sentiers de découverte: le sentier des écoliers au Haut-du-Them (70), le sentier des "Kritters" de Stosswihr (68), le sentier de découverte du lac de Gérardmer (88), le sentier forestier d'Etueffont (90), les sentiers de découverte autour de l'eau de Gunsbach (68) et Melisey (70), le parcours du cycle de l'eau et de l'hydroélectricité de La Bresse (88), le sentier de découverte de la cascade du Heidenbad à Wildenstein (68), les circuits historiques de Turckheim, Soultzbach les Bains, Thann (68) et Mandray (88), les circuits miniers de Ronchamp (70), des Hautes Mynes du Thillot (88) et de Ste Marie aux Mines (68).
- > Création de documents d'information et de sensibilisation sur différents thèmes: hautes chaumes, tourbières, étangs, forêts, patrimoine minier.
- > Conception des codes de bonne conduite: du bon usage des Ballons des Vosges, balades d'hiver, le VTTiste des Ballons des Vosges.
- > Organisation de sorties de sensibilisation sur les thèmes des milieux naturels, des paysages,... en partenariat avec les structures partenaires: le Vivarium du Moulin de Lautenbach-Zell (68), le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Hautes-Vosges de Wildenstein (68), la Maison de la Géologie de Haute-Alsace de Senheim (68), la Maison de la Nature des Vosges Saônoises du Haut-du-Them (70), le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de la Moyenne Montagne Vosgienne de Lusse (88).

Former les enseignants

Des actions de formations, à destination des enseignants des écoles, collèges et lycées, sont organisées en partenariat avec les structures de l'Éducation Nationale: Rectorats, Inspections académiques et de circonscription, IUFM et CDDP.

- > Participation à la formation continue des enseignants, en lien ou à la demande des inspections de circonscription, sur les thèmes des milieux naturels, des paysages,...
- > Organisation de sorties autour des patrimoines naturels et culturels pour mettre à disposition des enseignants des ressources pédagogiques d'aide au montage de projets: les mercredis du patrimoine, organisés par le CDDP des Vosges et financés par le CG 88.

> Mise en place d'actions de formation initiale, sur des thèmes aussi variés que le patrimoine hydro-électrique, les milieux forestiers, l'évolution des paysages, les espaces naturels protégés...

Accompagner les projets scolaires

Le Parc coordonne, dans le cadre de projets pédagogiques menés par les enseignants, des animations de sensibilisation et d'information à destination des scolaires, en lien avec ses structures partenaires d'éducation à l'environnement.

- > Édition d'une collection de guides pédagogiques, diffusés aux établissements scolaires du territoire du Parc, sur les thèmes des tourbières, des hautes chaumes, du Massif du Grand Ventron et de son histoire, des forêts et des Réserves Naturelles des Hautes-Vosges.
- > Conception, réalisation et mise à disposition des enseignants et de leurs élèves de malles pédagogiques traitant des thèmes de la forêt, de la force hydraulique, de l'écosystème des rivières, des paysages, des Mynes du Thillot et du patrimoine naturel.
- > Accompagnement pédagogique des expositions permanentes et temporaires et accueil de groupes d'enfants à la Maison du Parc à Munster: réalisation de deux livrets pédagogiques (milieux naturels et activités humaines) qui permettent une visite autonome de l'espace d'exposition permanente.
- > Soutien et accompagnement des projets scolaires, en lien avec les thèmes proposés par le Parc, et animés par le réseau des structures partenaires.





> Communication, promotion et relations avec le territoire

Écouter, dialoguer, sensibiliser, comprendre et être compris par les habitants et tous les acteurs du territoire afin d'élaborer ensemble des projets permettant de concilier la préservation de notre territoire et son développement économique, social et culturel.

Chiffres

- 17 expositions itinérantes à disposition des partenaires
- 400 articles de presse
- 400 points de diffusion
- 8 000 connexions internet par mois
- 30 000 visiteurs accueillis chaque année à la Maison du Parc et au point d'accueil du Grand Ballon

// DÉFIS

- > Mieux faire connaître le territoire et les actions du Parc aux élus et aux habitants.
- > Améliorer la fréquentation des points d'accueil du Parc.
- > Développer l'outil internet pour l'information des publics.
- > Développer les liens avec les villes-portes.
- > Débattre des grands enjeux environnementaux et éco-citoyens.



Des ACTIONS pour un territoire

Informer les habitants et les institutions

- > Le journal "Lignes Bleues" (120 000 exemplaires) est diffusé deux fois par an dans tous les foyers du Parc.
- > Une lettre d'information électronique la "Lettre du Parc", est diffusée quatre à cinq fois par an à l'ensemble des partenaires institutionnels.
- > Des moments d'échanges et de débats sont proposés tout au long de l'année : accueil de groupes, réunions d'information, visites de terrain ou encore conférences.
- > Les médias régionaux (télévisions, radios, presse quotidienne régionale,...), invités aux temps forts de la vie du Parc, sont tenus régulièrement informés des actions et dossiers en cours.
- > Trois expositions temporaires sont accueillies chaque année à la Maison du Parc. Conçues par le Parc ou par des partenaires, elles permettent de proposer un nouveau regard sur un lieu, une mission ou un enjeu partagé par le Parc.
- > À partir d'une présentation touristique du territoire, le site internet du Parc s'est ouvert aux habitants et institutionnels. Au programme : une présentation des grandes missions du Parc et de l'équipe à partir d'un portail. Il propose l'ensemble des documents développés par le Parc.

Promouvoir le territoire et ses activités

- > Édité 2 fois par an, le calendrier du Parc ("L'été au Parc" et "D'une saison à l'autre") présente une sélection de visites guidées, d'animations et de manifestations autour de la nature, du patrimoine et des rendez-vous culturels. Il est disponible gratuitement dans tous les offices de tourisme et lieux de visite du territoire.
- > Ouverte toute l'année, la Maison du Parc à Munster propose plus de 600m² d'expositions sur les milieux naturels, le patrimoine culturel, les paysages, la géologie et les activités économiques du territoire. Un point d'accueil estival est ouvert au Grand Ballon entre mai et octobre (entrée libre).
- > Les 20 "listes pratiques" proposent des informations utiles et synthétiques : offices de tourisme, hébergements labellisés, sentiers de découverte ou encore randonnée et glisse.
- > Les mini-guides du Parc présentent une sélection de sites de découverte du patrimoine et d'idées de promenades.

Diffuser les connaissances

- Livrets de découverte, expositions, brochures... : le Parc publie de nombreux documents pour faire connaître ses richesses naturelles et culturelles qui sont en accès libre ou en vente à la boutique de la Maison du Parc.
- > Coordination du Guide Gallimard consacré au Parc naturel régional des Ballons des Vosges.
 - > Création et diffusion d'une collection de brochures : Histoire d'une frontière, La conquête des Hauts, Milieux naturels (Forêts, Hautes-Chaumes, Tourbières,...).
 - > Création et acquisition d'expositions sur les grandes missions, thématiques ou enjeux du Parc en prêt.
 - > Production et diffusion de vidéos et DVD sur l'Esprit des Mines, La force de l'Eau, le Munster fermier,...

Appuyer l'équipe du Parc

Le pôle communication propose à l'ensemble de l'équipe différentes compétences techniques permettant de donner au Parc une image cohérente tant sur le fond que sur la forme : documentation, PAO, internet, charte graphique,...

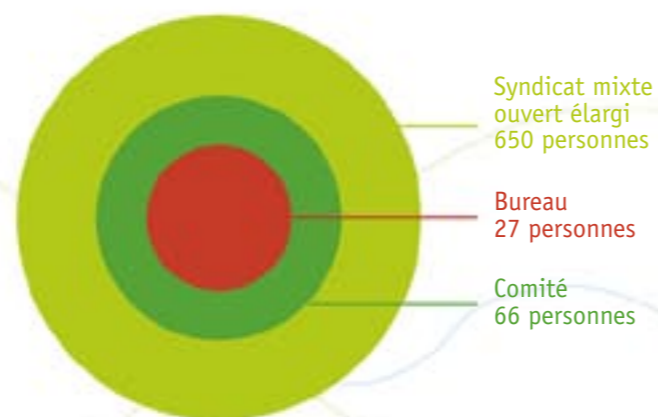
Recherches et réalisation de dossiers documentaires, gestion des abonnements, administration de la photothèque, production de revues de presse.

Le Système d'Information Géographique.

Il centralise, gère et met à jour les bases de données géographiques utilisées par l'équipe pour mener à bien leurs missions, en matière d'environnement, d'aménagement du territoire, de tourisme, de culture et de patrimoine... C'est aussi lui qui traite les besoins cartographiques de l'équipe dans le cadre de la révision de la Charte, qu'il s'agisse de cartes de présentation générale du Parc, ou de cartes plus thématiques.

> Les instances de décision

Les instances de décision du Parc comptent 80% d'élus locaux (maires ou conseillers généraux, conseillers régionaux) et 20% de représentants d'établissements publics (Chambres de Commerce et d'Industrie, d'agriculture, des métiers et Office National des Forêts). Les représentants des conseils économiques et sociaux et des associations sont membres à titre consultatif.



Syndicat mixte ouvert élargi

Il met en œuvre les objectifs, axes et mesures inscrits dans la Charte. Il se réunit une fois par an dans le cadre d'une Assemblée Extra-syndicale (AES) et élit le comité syndical.

Il regroupe :

- > les 3 régions Alsace, Lorraine et Franche-Comté ;
- > les 4 départements : Haut-Rhin, Vosges, Haute-Saône et Territoire de Belfort ;
- > 208 communes-adhérentes ;
- > 4 villes-portes : Colmar, Lure, Remiremont, Saint-Dié-des-Vosges ;
- > 9 chambres consulaires ;
- > l'Office National des Forêts.

Et à titre consultatif :

- > les comités économiques et sociaux des 3 régions,
- > les associations (environnement, culture, sports, loisirs et éducation, économie et tourisme).

Comité syndical

Renouvelé tous les 3 ans, il se compose de 56 délégués avec voix délibérative et 10 membres avec voix consultative. Il se réunit 4 fois par an pour :

- > décider du programme d'action annuel,
- > voter le budget de fonctionnement et d'investissement,
- > aborder les questions de fond.

Bureau

Élu tous les 3 ans par le comité syndical, il est composé de 23 délégués avec voix délibérative et 4 membres associés avec voix consultative. Il se réunit 8 fois par an pour :

- > préparer les réunions du comité syndical,
- > suivre la mise en œuvre du programme.

Le bureau compte 7 vice-présidents :

- Odile ULRICH-MALLET, vice-présidente du Conseil régional d'Alsace, conseillère municipale de Colmar (68) ;
- Anne-Marie FORCINAL, vice-présidente du Conseil général du Territoire de Belfort (90) ;
- Jean-François FLECK, conseiller régional de Lorraine (88) ;
- Sabrina FLEUROT, conseillère régionale de Franche-Comté, vice-présidente du Pays des Vosges Saônoise en charge du tourisme (70) ;
- Pierre GSELL, conseiller général du canton de Munster, maire de Breitenbach, (68) ;
- Jean-Guy RUHLMANN, conseiller général des Vosges, maire de Lubine (88) ;
- Laurent SEGUIN, conseiller général de Haute-Saône, maire de Faucogney-et-la-Mer (70).

Les commissions stratégiques :

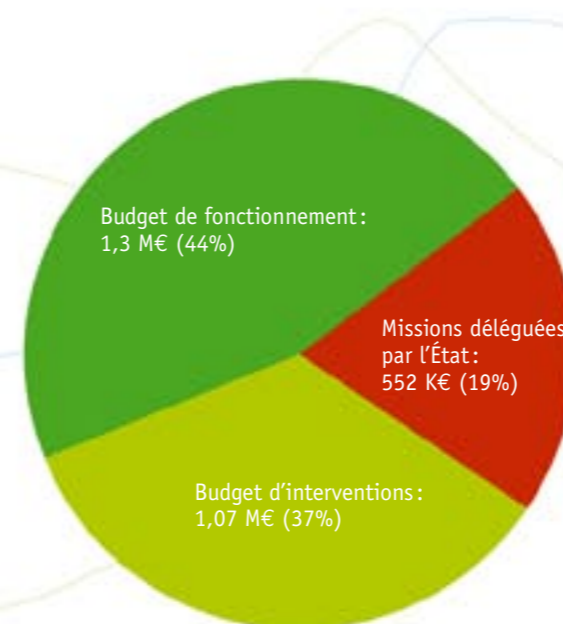
Les 6 commissions sont conviées à participer à des débats transversaux sur des sujets identifiés chaque année en septembre par le bureau du Parc (1 à 3 sujets chaque année).

Les 6 présidents de commission sont référents de l'équipe du Parc dans leurs domaines respectifs. Ils assistent le Président dans la mise en œuvre de la Charte et en rendent compte au bureau et au comité syndical.

- > Environnement, aménagement et Hautes-Vosges
Président: Jacques LARUELLE, maire de Le Valtin (88).
- > Paysages, urbanisme et agriculture
Président: Jean-Luc JEUDY, maire de La Longine (70).
- > Économie et tourisme
Président: Bernard MAETZ, maire de La Grande Fosse(88) et président de la communauté de communes de La Fave.
- > Culture et Patrimoine
Président: Romain SIRY, maire de Pfaffenheim (68).
- > Pédagogie et sensibilisation des publics
Présidente: Odile ULRICH-MALLET, conseillère régionale d'Alsace (68).
- > Communication, promotion, démocratie participative et relation avec le territoire
Président: Philippe GIRARDIN, Président du Parc.

> Budget

Répartitions des dépenses



Données 2005

Budget de fonctionnement

Il contribue aux salaires de l'équipe technique et au fonctionnement de la Maison du Parc. La participation des régions et départements se fait selon les clefs de répartition prévues dans les statuts du syndicat mixte en tenant compte de la population et de la superficie de chacune des collectivités. La contribution des communes est de 1€ par habitant.

Les villes-portes et les établissements publics membres contribuent également aux dépenses de fonctionnement selon une participation forfaitaire.



Budget d'intervention

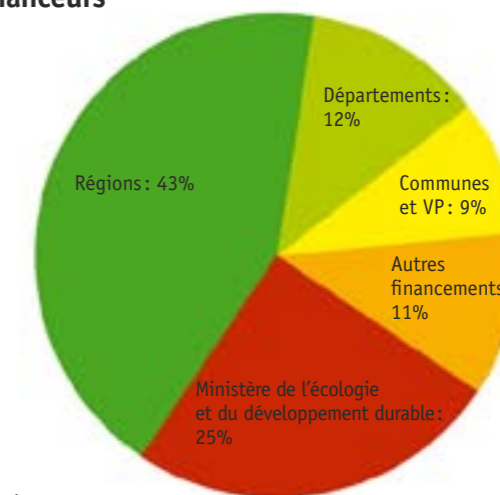
Le budget annuel d'intervention varie en fonction des opérations que les instances du Parc ont décidé d'engager.

On distingue deux types d'actions :

- > les opérations sous maîtrise d'ouvrage Parc. Le Parc assure le montage financier, la gestion budgétaire et la réalisation des opérations ;
- > les opérations dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par un partenaire (commune, communauté de communes, association...). Le Parc mobilise les financements et assure parfois un suivi technique.

Le Parc gère également des crédits spécifiques pour le compte de l'État (Réserves Naturelles et Natura 2000).

Financeurs



Données 2005

> Mise en œuvre du programme

Les interventions du Parc sont inscrites dans un programme annuel établi par le comité syndical et validées par les financeurs. Ce programme est mis en œuvre par une équipe technique.



Orientations politiques par le comité syndical

Avis et propositions par le conseil scientifique

Vote du programme annuel d'interventions par le comité syndical

Suivi de la mise en œuvre du programme par le bureau syndical

Préparation technique par l'équipe

Orientations budgétaires discutées au bureau syndical

Validation des financements des opérations par les financeurs

Mise en œuvre du programme par l'équipe technique

L'équipe technique

Elle est composée d'environ 37 personnes, dont 7 travaillent pour le compte de l'État sur les Réserves Naturelles et Natura 2000.

L'équipe se compose de chargés de missions et chargés d'études aux compétences pluridisciplinaires: environnement, paysage, architecture, urbanisme, tourisme, agriculture, patrimoine, culture, pédagogie, communication,...

Le siège du Parc est situé à Munster (68). Il abrite des locaux administratifs, une salle de réunion, un centre de documentation et un espace d'expositions permanentes et temporaires.

Le Parc dispose également d'antennes décentralisées à Gérardmer (88), Haut-du-Them-Château-Lambert (70) et Giromagny (90). Enfin le Bureau des Espaces Naturels est située à Wildenstein (68). Il accueille l'équipe en charge des 4 Réserves Naturelles gérées par le Parc.

Pour en savoir plus...

Pour informer les habitants et visiteurs de ses missions et réalisations, le Parc dispose de différents points d'accueil, de brochures, de DVD ou encore des guides pédagogiques ou fiches pratiques...

À lire !

> Site Internet : www.parc-ballons-vosges.fr
Initialement destiné aux touristes, le site Internet s'est enrichi en 2005 d'une information plus institutionnelle permettant aux partenaires et acteurs du territoire de se tenir informés en temps réel de l'organisation et de l'actualité du Parc. À noter que depuis 2005, la navette des crêtes dispose de son propre site : www.navettedescretes.com.

> Lignes Bleues

Le journal du Parc est diffusé deux fois par an (juillet et décembre) dans l'ensemble des foyers du Parc (soit 115 000 exemplaires). Destiné aux habitants, il permet de faire le point sur les initiatives et débats.

> " L'été au Parc " et " D'une saison à l'autre "

Les deux calendriers du Parc sont diffusés en juillet et décembre dans près de 400 points de diffusion parmi lesquels les offices de tourisme, lieux de visite... Au programme des sélections de sorties nature, marchés paysans ou encore d'événements culturels. Diffusés gratuitement aux particuliers sur demande et abonnement.

> La Lettre du Parc

Diffusée par courrier électronique aux élus et partenaires institutionnels du Parc 5 fois par an, la Lettre du Parc fait le point sur les actions en cours menées par l'équipe technique.

> Panneaux de présentation

Facilement montables, ces panneaux d'exposition présentent les domaines d'intervention du Parc. Ils peuvent être empruntés gratuitement.

> Et aussi

Dans le cadre de ses différentes politiques d'intervention, le Parc réalise de nombreux supports de communication: mémentos techniques, plaquettes de sensibilisation, livrets de découverte, outils pédagogiques, expositions, brochures, affiches, DVD,...

Si vous souhaitez recevoir ces outils:

info@parc-ballons-vosges.fr / 03 89 77 90 34

À visiter !

> La Maison du Parc, située à Munster (68), présente sur 600m² les milieux naturels, le patrimoine culturel, les paysages, la géologie et les activités économiques du territoire (agriculture, viticulture, filière bois, industrie, exploitation du granit, artisanat et tourisme). Lieu ouvert et vivant, elle ouvre ses portes chaque année à plusieurs expositions temporaires et à différentes manifestations. Elle accueille également un centre de documentation riche de 3 000 ouvrages pouvant être consultés sur place sur rendez-vous.

> Une boutique permet aux plus petits comme aux plus grands d'acquérir livres, informations pratiques et souvenirs sur l'ensemble du territoire du Parc.

> Le point d'accueil du Grand Ballon, relais estival sur les Crêtes, offre également des informations et documentations sur le Parc, ses milieux et ses activités.

> Le Bureau des Espaces Naturels à Wildenstein (68) propose de la documentation sur le Parc et ses 5 réserves naturelles.

> Près de 400 points de diffusion situés sur le territoire du Parc (offices de tourisme, lieux de visites...) sont destinataires de la documentation du Parc tout au long de l'année.

Maison du Parc

1 cour de l'abbaye - 68140 Munster
(T) 03 89 77 90 34 / (F) 03 89 77 90 30
info@parc-ballons-vosges.fr

Entrée gratuite.

Horaires d'ouverture :

Maison du Parc à Munster

De mi-janvier à fin mai
et de mi-septembre à fin décembre :
du lundi au vendredi de 14h à 18h

De début juin à mi-septembre :
du mardi au dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h

Point d'accueil du Grand Ballon

de 10h à 13h et de 14h à 17h30.

De juin à septembre: les week-ends

De la mi-juillet à la mi-août: tous les jours



Parc naturel régional
des Ballons des Vosges
1 cour de l'abbaye
68140 MUNSTER
tel. 03 89 77 90 20
fax 03 89 77 90 30
email: info@parc-ballons-vosges.fr

Graphisme : Welcome Byzance

Crédits photos :
Atelier Cité Architecture,
Patrick Bogner, Samuel Carnovali,
André Ceccaroli, Benoît Facchi,
François Fogel (Théâtre du Peuple
de Bussang), G Studio Strasbourg,
Philippe Genay, Jacques Martin,
Christophe Meyer, Marc Paygnard,
PNRBV (Mathilde Doyen,
Mathilde Kempf, Yves Kholer,
Anne Kleindienst), Dorian Rollin.

Avec le soutien financier de :

